

Extrait Wikipédia

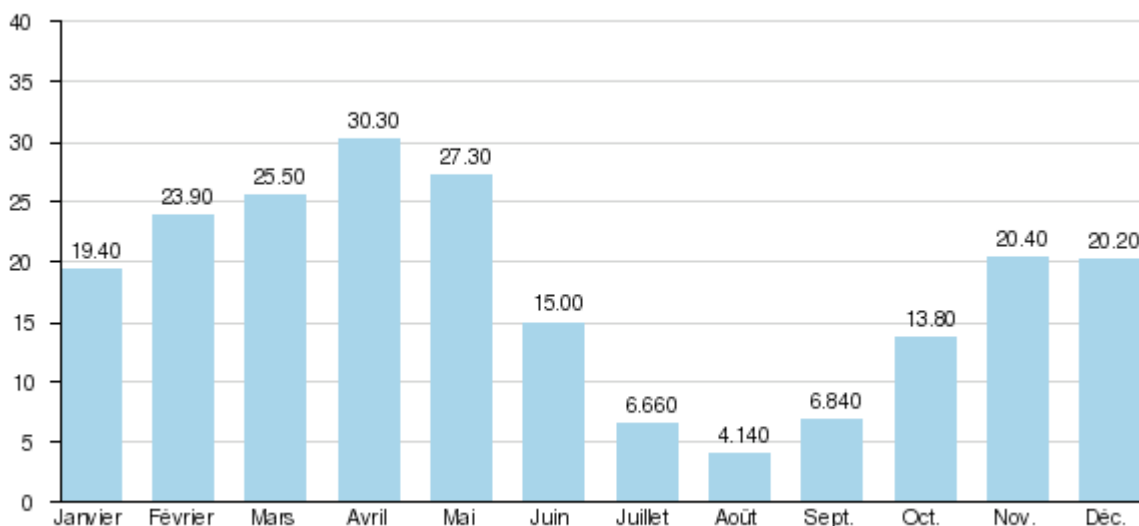
Hydrologie

Le débit de la Drôme a été observé sur une période de 99 ans (1910–2008), à Saillans, localité du département de la Drôme, située en amont de Crest, à un niveau où la taille du bassin versant est de 1 150 km², soit 70 % de la totalité du bassin de la rivière (1 640 km²).

Le débit moyen interannuel, ou module, de la rivière à cet endroit est de 17,7 m³ par seconde.

La Drôme présente des fluctuations saisonnières de débit assez importantes, avec des hautes eaux d'hiver et de printemps portant le débit mensuel moyen à un niveau allant de 19,4 à 30,3 m³ par seconde, de novembre à mai inclus (maximum en avril et mai), et des basses eaux d'été de juillet à septembre, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'au niveau de 4,14 m³ au mois d'août.

Débit moyen mensuel (en m³/s) mesuré à la station hydrologique de Saillans – données calculées sur 99 ans



Le VCN3 est la quantité minimale écoulee ou débit minimal sur trois jours consécutifs. Il peut chuter jusque 1,4 m³, en cas de période quinquennale sèche.

D'autre part les crues peuvent être fort importantes. Le QIX 2 et le QIX 5, ou débits calculés pour une crue biennale et quinquennale, valent respectivement 220 et 310 m³ par seconde. Le QIX 10 ou débit calculé de crue décennale est de 380 m³ par seconde. Le QIX 20 se monte à 440 m³ par seconde. Quant au QIX 50, il est de 510 m³.

Le débit instantané maximal enregistré a été de 692 m³ par seconde le 3 décembre 2003, tandis que la valeur journalière maximale était de 403 m³ par seconde à la même date. A titre de comparaison, rappelons que le QIX 10 de la Marne aux portes de Paris par exemple vaut 510 m³ par seconde, tandis que son QIX 50 est de 650 m³. La lame d'eau écoulee dans le bassin de la Drôme à cet endroit est de 492 millimètres annuellement, valeur nettement supérieure à la moyenne d'ensemble de la France, mais un peu inférieure à celle de l'ensemble du bassin versant du Rhône (594 millimètres). Le débit spécifique (ou Qsp) se monte à 15,6 litres par seconde et par kilomètre carré de bassin.